



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

algériens

Question écrite n° 72691

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la ratification du troisième avenant à l'accord franco-algérien du 27 décembre 1968 concernant la circulation, l'emploi et le séjour en France des ressortissants algériens et de leurs familles, signé le 11 juillet 2001 à Paris. Cet avenant, en permettant aux Algériens qui séjournent en France de bénéficier globalement des dispositions créées par la loi du 11 mars 1998, va mettre fin à de nombreuses situations de blocage. Toutefois, son entrée en vigueur est subordonnée à une ratification par le Parlement. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions concernant la ratification de cet accord.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72691

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 février 2002, page 661